



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

BRÈVE INFORMATION

Secrétariat général de la CDIP | 4.3.2009

Enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) Nouvelle base de données sur le site web de la CDIP

La collection des enquêtes auprès des cantons publiées sur le site web de la CDIP s'agrandit: elle contient désormais une base de données en ligne sur l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) dans les cantons et dans la principauté du Liechtenstein. Les données correspondent à l'année scolaire 2008/2009. Cette nouvelle base de données répertorie principalement les conditions générales de cet enseignement (bases légales, procédure d'inscription, supports d'information, etc.) et contient des liens vers les points de contact de chaque canton. Pour y accéder: <http://www.edk.ch/dyn/19249.php>

Quelques éléments

- En Suisse, des cours sont organisés pour près de 40 langues et cultures d'origine.
- Dans presque tous les cantons ainsi qu'au Liechtenstein, les locaux et l'infrastructure scolaires sont généralement mis à disposition gratuitement. Cet aspect relève cependant souvent de la compétence des communes ou des écoles elles-mêmes.
- Dans plus de la moitié des cantons, le canton, les communes ou les écoles soutiennent les organisateurs LCO pour l'information aux parents. Un tiers des cantons coordonnent les inscriptions aux cours LCO, parfois en collaboration avec les organisateurs.
- Dans la plupart des cantons, la note et/ou la fréquentation des cours de LCO peuvent figurer dans le livret scolaire cantonal.
- Dans presque tous les cantons, les cours de formation continue sont ouverts aux enseignantes et enseignants LCO. Un quart des cantons offrent des cours spécifiquement destinés aux enseignantes et enseignants LCO (BS et ZH ont aussi des cours obligatoires). Il existe également, dans presque tous les cantons, des cours de formation continue sur la promotion de la langue première et du multilinguisme destinés à l'ensemble du corps enseignant.
- Tous les cantons ont des personnes chargées de donner des renseignements sur les cours LCO.

Que sont les cours de langue et de culture d'origine (LCO)?

S'ils le désirent, les élèves dont la langue première (langue maternelle) est différente de la langue d'enseignement locale (allemand, français, italien ou romanche) peuvent, dans un grand nombre de localités, suivre des cours dans la langue de leur région d'origine. Ces cours, appelés cours de langue et de culture d'origine (cours LCO), sont le plus souvent organisés par la communauté issue de la migration (par l'ambassade, le consulat, une association ou encore des particuliers). Dans quelques cas, ce sont les cantons, les communes ou les organisations caritatives qui s'en chargent. Les cours sont destinés aux enfants qui parlent la langue en question dans leur famille ou dont la nationalité est celle de leur pays d'origine.

Contact

Regina Bühlmann, déléguée aux questions de migration
+41 (0)31 309 51 11

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch